



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 8 septembre 2025, à 19 h 00, présidé par monsieur le Maire, Steve Lanciaux, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Robin Cotnoir	
Mme Marie-Soleil Poulin	M. Simon Normandin
M. Jean-Claude Daoust	M. Mario St-Pierre

Et madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron.

Monsieur le maire Steve Lanciaux informe les personnes présentes que la rencontre est enregistrée.

2025-09-08-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum est atteint la séance peut donc commencer.

2025-09-08-02 MODIFICATION À L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification.

2025-09-08-03 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Suivi des demandes
6. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 11 août 2025
7. Dépôt et Approbation des comptes
8. Rapport du maire
9. Rapport de la direction générale
10. Résolutions
 - 10.01 Annulation résolution 2025-03-10-10.11 Offre de service marquage de rue
 - 10.02 Contrat de services juridiques 2026
 - 10.03 Fonds Vitalité des Milieux de vie 2025-2028 de la MRC de Coaticook – Processus d'approbation des projets
 - 10.04 Entente GRC – Installation de surveillance technologique
 - 10.05 Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle
 - 10.06 Maisons Canada 2025
 - 10.07 Dérogation mineure 7 Hector-Paré
 - 10.08 Offre de services pour description de servitude électrique
 - 10.09 Règlement d'emprunt – Acceptation offre par billet
 - 10.10 Règlement d'emprunt – Conditions d'emprunt
 - 10.11 Offre de services EXP – 9e rang
 - 10.12 Demande de subvention PAVL – 9e rang
 - 10.13 Offre de services Me Antoine Gérin, avocat
 - 10.14 Offre de services débroussaillage
11. Régie Incendie
12. RIGDSC et Hygiène du Milieu
13. Forêt Hereford
14. Loisirs
15. Famille

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**


M
G
no de résolution
ou annotation

- 16. Culture
- 17. Lacs et cours d'eau
- 18. Divers
- 19. Période de questions
- 20. Autres sujets
- 21. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2025-09-08-04 PÉRIODE DE QUESTIONS

Toutes les questions ont été répondues.

2025-09-08-05 SUIVI DES DEMANDES

Toutes les demandes seront répondues cette semaine.

2025-09-08-06 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la session ordinaire du 11 août 2025 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

2025-09-08-07 DÉPÔT ET APPROBATION DES COMPTES

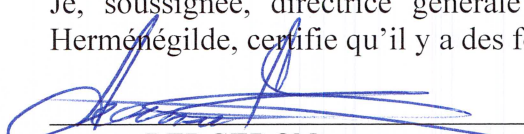
La greffière-trésorière dépose la liste des comptes fournisseurs du mois d'août (162 807,32 \$), la liste des rémunérations et prélèvements versés en août et les états financiers mensuels du mois d'août. Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois d'août 2025.

IL EST PROPOSÉ, par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **DE PRENDRE ACTE** du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;
- **D'ADOPTER et D'AUTORISER** le paiement des comptes tels que soumis.

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Herménégilde, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.


Jeanne BERGERON
Directrice Générale et greffière-trésorière

Adoptée.

2025-09-08-08 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le Maire Steve Lanciaux mentionne qu'il fera son rapport dans les différents comités.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde

2025-09-08-09 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron dépose le rapport de correspondance, les états financiers pour le mois d'août, le rapport *préliminaire* du mois de juillet concernant l'eau potable et le traitement des eaux usées, ainsi que le rapport des permis émis en août, soit six (6) permis. Les bilans 2023 et 2024 de la qualité de l'eau potable sont aussi déposés et remis au conseil.

2025-09-08-10 RÉSOLUTIONS

2025-09-08-10.01 ANNULATION RÉSOLUTION 2025-03-10-10.11 OFFRE DE SERVICE MARQUAGE DE RUE

ATTENDU QUE le 10 mars 2025, le conseil a adopté la résolution 2025-03-10-10.11 Offre de service de marquage de rue;

ATTENDU QUE les travaux de marquage de rue prévus incluaient des travaux qui ont été reportés ou qui ne seront pas effectués;

ATTENDU QUE Marquage Traçage Québec a été informé par courriel du report et/ou de l'annulation d'une partie des travaux prévus et qu'il a accepté le tout par courriel;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **D'ANNULER** la résolution 2025-03-10-10.11 offre de service marquage de rue;
- **QUE** l'offre de service de marquage de rue de Marquage Traçage Québec soit annulée pour l'année 2025.

Adoptée.

2025-09-08-10.02 CONTRAT DE SERVICES JURIDIQUES 2026

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des offres de services juridiques dont notamment les services de Cain Lamarre pour une banque d'heures pour la somme de 3 375,00 \$ plus taxes, frais et services administratifs de 7,5 %;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité, d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Adoptée.

2025-09-08-10.03 FONDS VITALITÉ DES MILIEUX DE VIE 2025-2028 DE LA MRC DE COATICOOK – PROCESSUS D'APPROBATION DES PROJETS

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook est en processus de renouvellement de la Politique d'investissement dans le cadre du Fonds Vitalité des Milieux de vie 2025-2028;

ATTENDU QU'il y a lieu de définir le processus d'approbation des projets locaux, le processus de réception des demandes et les outils de planification pour le financement des projets;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** seul l'appui du conseil municipal est requis dans le processus d'approbation des projets.
- **QUE** le processus de réception des demandes des appels à projets local se fasse de façon continue.
- **QUE** pour être admissible au financement de projets locaux, ceux-ci devront cadrer dans les orientations du Plan de développement 2025-2029 de la Municipalité ainsi que dans le Plan d'action 2025-2029 de la Politique familiale et des aînés de la Municipalité.
- **DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

Adoptée.

2025-09-08-10.04 ENTENTE GRC – INSTALLATION DE SURVEILLANCE TECHNOLOGIQUE

ATTENDU QUE la Gendarmerie royale du Canada (GRC) désire procéder à l'implantation de surveillance technologique sur le territoire de la municipalité de Saint-Herménégilde;

ATTENDU QUE la municipalité est favorable à l'installation de surveillance technologique sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** la directrice générale de la municipalité à établir une entente avec la GRC, incluant les modalités des termes, relative à l'installation de surveillance technologique sur son territoire, le tout suivant un projet soumis en date du 25 août 2025.
- **QUE** la directrice générale et/ou le maire soient autorisés à signer ladite entente, et tout autre document nécessaire afin de donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

2025-09-08-10.05 DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE

ATTENDU QUE l'article 29.15 de la Charte de la langue française stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Herménégilde est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **D'INFORMER** le ministère de la Langue française que la Municipalité de Saint-Herménégilde utilise exclusivement le français dans toutes ses communications.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

- **QUE** la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française.
- **QUE** la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Herménégilde et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

Adoptée.

2025-09-08-10.06 MAISONS CANADA 2025

CONSIDÉRANT QUE, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et orientations qui structureront le programme Maisons Canada présentés dans le document Guide de sondage du marché sont actuellement en consultation visant une mise en œuvre en 2026;

CONSIDÉRANT QUE les deux objectifs de Maisons Canada seront de construire des logements abordables à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment;

CONSIDÉRANT QU'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés;

CONSIDÉRANT QUE la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain mais affecte toutes les régions du Québec affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1%;

CONSIDÉRANT l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élus locaux;

CONSIDÉRANT QUE toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** la Municipalité de Saint-Herménégilde recommande au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson :
 - **QUE** Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet;
 - **QUE** Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

- **QUE** le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;
- **ET QUE** soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.
- **QUE** copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

M. Mark Carney, premier ministre du Canada
M. Gregor Robertson, Ministre du Logement et de l'Infrastructure fédéral
M. François Legault, premier ministre du Québec
Mme France-Élaine Duranceau, ministre délégué à l'habitation
Mme Marianne Dandurant, notre député fédéral
Fédération québécoise des municipalités (FQM)
Fédération canadienne des municipalités (FCM)

Adoptée.

2025-09-08-10.07 DÉROGATION MINEURE 7 HECTOR-PARÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 001-08-04-2025

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser une largeur de terrain (mesurée sur la ligne avant) de 7,72 mètres, alors que la grille des spécifications de la zone VL-2 prescrit une largeur minimale de 50 mètres pour un terrain à bâtir;

CONSIDÉRANT QUE le terrain bénéficie d'un accès direct à une voie publique et respecte les autres normes de lotissement, notamment en matière de superficie;

CONSIDÉRANT QUE malgré la largeur réduite sur la rue, le terrain possède une largeur excédant 100 mètres, ce qui permet l'implantation d'une construction conforme aux autres dispositions réglementaires;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette demande ne porte pas atteinte aux droits des propriétaires voisins ni ne compromet la qualité de l'aménagement du secteur;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de cette demande ne contrevient pas aux objectifs généraux du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande d'autorisation afin de permettre une dérogation à la largeur minimale (mesurée sur la ligne avant) exigée au règlement de lotissement pour une largeur de 7,72 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de demande de dérogation mineure no 001-08-04-2025 a été publié le 4 août 2025;

ATTENDU QU'après vérifications, il a été constaté une erreur dans la largeur de 7,72 mètres.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Simon Normandin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil refuse la présente demande de dérogation mineure tel que présentée, puisque la largeur de 7,72 mètres est erronée.

Adoptée.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

2025-09-08-10.08 OFFRE DE SERVICES POUR SERVITUDE ÉLECTRIQUE

ATTENDU QU'une servitude électrique est nécessaire afin de compléter l'acquisition du lot 5 793 337 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité désire retenir les services d'une firme d'arpenteur-géomètre pour l'obtention d'une description technique de l'assiette de la servitude électrique et qu'elle a reçu des soumissions à cet effet;

ATTENDU QUE la firme Ecce Terra Arpenteurs Géomètres SENCRL a soumis une offre de services, le 15 août 2025, pour la préparation de la description technique de l'assiette de la servitude électrique, soit 1 500,00 \$ plus taxes pour le relevé de terrain et 750,00 \$ plus taxes pour la description technique de 3 parcelles à décrire. 250,00 \$ plus taxes par parcelle supplémentaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **D'ACCEPTER** l'offre de services de Ecce Terra Arpenteurs Géomètres SENCRL, pour la préparation de la description technique de l'assiette de la servitude électrique, soit 1 500,00 \$ plus taxes pour le relevé de terrain et 750,00 \$ plus taxes pour la description technique de 3 parcelles à décrire. 250,00 \$ plus taxes par parcelle supplémentaire.
- **QUE** la directrice générale est autorisée à signer l'offre de services et tout autre document nécessaire afin de donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

2025-09-08-10.09 RÈGLEMENT D'EMPRUNT – ACCEPTATION OFFRE PAR BILLET

ATTENDU QUE la municipalité désire renouveler le règlement d'emprunt 202 qui vient à échéance le 13 octobre 2025;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des soumissions pour l'emprunt par billet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** la municipalité de Saint-Herménégilde accepte l'offre qui lui est faite par Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie, pour son emprunt par billets en date du 29 août 2025, au montant de 48 700,00 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt 202, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

8 800,00 \$	5,830 %	13 octobre 2026
9 200,00 \$	5,830 %	13 octobre 2027
9 700,00 \$	5,830 %	13 octobre 2028
10 200,00 \$	5,830 %	13 octobre 2029
10 800,00 \$	5,830 %	13 octobre 2030

- **QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adoptée.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

2025-09-08-10.10 RÈGLEMENT D'EMPRUNT – CONDITIONS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt 202 et pour le montant de 48 700,00 \$, la Municipalité de Saint-Herménégilde souhaite emprunter par billets un montant total de 48 700,00 \$:

ATTENDU QU'à cette fin, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- **QU'**un emprunt par billets au montant de 48 700,00 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 202 soit réalisé;
- **QUE** les billets soient signés par le maire et le greffier-trésorier;
- **QUE** les billets soient datés du 13 octobre 2025;
- **QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;
- **QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2026	8 800,00 \$
2027	9 200,00 \$
2028	9 700,00 \$
2029	10 200,00 \$
2030	10 800,00 \$

- **QUE** pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Herménégilde émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 octobre 2025), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 202, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté.

2025-09-08-10.11 OFFRE DE SERVICES EXP – 9E RANG

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre déclare que le fait de voter à l'égard de la question soumise au conseil est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal. Monsieur le conseiller Mario St-Pierre confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'il ne votera pas et qu'il ne tentera pas d'influencer le vote.

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre quitte les délibérations de ce conseil à 19 h 24.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**



ATTENDU QUE la firme d'ingénierie EXP a offert ses services afin d'assister la municipalité dans la préparation des plans et devis préliminaires en vue d'une demande d'aide financière au volet Redressement – Sécurisation du PAVL avant le 19 septembre 2025, pour un montant maximum de 9 200,00 \$ plus taxes, incluant les frais de transport.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de la firme d'ingénierie EXP pour ses services d'assistance dans la préparation des plans et devis préliminaires en vue d'une demande d'aide financière au volet Redressement – Sécurisation du PAVL avant le 19 septembre 2025, pour un montant maximum de 9 200,00 \$ plus taxes, incluant les frais de transport et d'autoriser la directrice générale à signer l'offre de services et tout autre document nécessaire afin de donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre se joint de nouveau aux délibérations de ce conseil à 19 h 25.

2025-09-08-10.12 DEMANDE DE SUBVENTION PAVL – 9E RANG

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
Volet Redressement – sécurisation**

Projet : 9^e Rang – Partie 2

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ☐ l'estimation détaillée du coût des travaux;
- ☐ l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- ☒ le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE la chargée de projet de la municipalité, madame la directrice générale et greffière-trésorière, Jeanne Bergeron, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité des membres

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**


no de résolution
ou annotation

présents que le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame la directrice générale et greffière-trésorière, Jeanne Bergeron, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée.

2025-09-08-10.13 OFFRE DE SERVICES ME ANTOINE GÉRIN, AVOCAT

ATTENDU QUE la municipalité a adopté la résolution 2025-08-11-10.2 le 11 août 2025, afin de se porter acquéreur du lot 5 793 315 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le notaire a informé la municipalité que la chaîne de titre n'est pas claire sur une partie du lot à acquérir, le vendeur l'ayant acquis par donation sans garantie de titre avec tous les autres lots;

ATTENDU QU'afin d'obtenir un titre clair sur cette parcelle, la municipalité doit obtenir un jugement en reconnaissance du droit de propriété par prescription acquisitive;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services de Me Antoine Gérin, avocat, en date du 29 août 2025, en vue d'obtenir un jugement en reconnaissance du droit de propriété par prescription acquisitive, pour un montant de ± 5 000,00 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Simon Normandin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services de Me Antoine Gérin, avocat, en date du 29 août 2025, en vue d'obtenir un jugement en reconnaissance du droit de propriété par prescription acquisitive, pour un montant de ± 5 000,00 \$ plus les taxes applicables et d'autoriser la directrice générale à signer l'offre de services et tout autre document nécessaire afin de donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

2025-09-08-10.14 OFFRE DE SERVICES DÉBROUSSAILLAGE

ATTENDU QUE le 10 mars 2025, le conseil a adopté la résolution 2025-03-10-10.12 Offre de service débroussaillage, acceptant la soumission de Transporteurs Sherbrooke Unifié inc., au tarif horaire de 175,00 \$ pour le débroussaillage et fauchage des voies publiques, plus taxes, conformément à la soumission du 3 mars 2025;

ATTENDU QUE Transporteurs Sherbrooke Unifié inc. n'a retourné aucun de nos appels, ni courriels depuis plus de deux semaines;

ATTENDU QUE l'entreprise ne semble plus en service selon les informations que nous avons obtenues;

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu de nouvelles soumissions pour le débroussaillage des abords de route pour l'année 2025;

ATTENDU QUE le comité voirie et infrastructures a donné ses recommandations au conseil municipal et que le conseil retient;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **D'ANNULER** la résolution 2025-03-10-10.12 offre de service débroussaillage.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

- **QUE** l'offre de service de débroussaillage de Transporteurs Sherbrooke unifié inc. soit annulée.
- **D'ACCEPTER** la soumission de Dénéigement Ghislain Lafaille au tarif horaire de 160,00 \$ pour le débroussaillage des voies publiques, plus taxes, conformément à la soumission en date du 28 août 2025, pour un montant maximum de 7 200,00 \$ plus taxes.

Adoptée.

2025-09-08-11 **RÉGIE INCENDIE DE COATICOOK**

Monsieur le maire Steve Lanciaux n'a rien à mentionner. Il était absent à la dernière réunion, mais il a pris connaissance du procès-verbal de cette réunion.

2025-09-08-12 **RÉGIE RIGDSC ET HYGIÈNE DU MILIEU**

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust mentionne que la réunion se tiendra mercredi et qu'il n'y a pas eu de réunion en août.

2025-09-08-13 **FORÊT HEREFORD**

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne que l'inauguration de la Tour d'observation a eu lieu le samedi 6 septembre en présence d'une soixantaine de personnes qui l'ont appréciée.

2025-09-08-14 **LOISIRS**

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin mentionne que le tournoi de balle – épluchette a eu lieu le samedi 6 septembre. Une centaine de personnes étaient présentes et tout a bien été malgré la pluie.

2025-09-08-15 **FAMILLE ET MADA**

Monsieur le conseiller Simon Normandin mentionne qu'il y a eu une rencontre en août et qu'il y aura une consultation publique le 21 février 2026. Les détails sont à venir.

2025-09-08-16 **CULTURE**

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust mentionne qu'il a assisté à l'assemblée générale. Que le comité sera reformé, les archives ont été déménagées. Des sommes seront demandées à la MRC pour aider les artisans et les artistes.

2025-09-08-17 **LACS ET COURS D'EAU**

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir n'a rien à mentionner, tout a été discuté avec le citoyen à la période de questions. Rien ne se concrétise pour la fin de la saison.

2025-09-08-18 **DIVERS**

Rien à mentionner.

2025-09-08-19 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

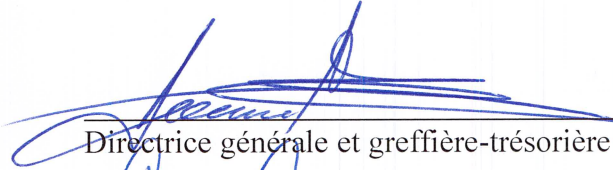

M.
G
no de résolution
ou annotation

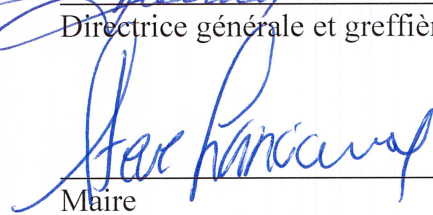
2025-09-08-20 AUTRES SUJETS

La prochaine session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde se tiendra le 1^{er} octobre 2025 à 19 h 00.

2025-09-08-21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin propose la levée de l'assemblée à 19 h 34.


Directrice générale et greffière-trésorière


Maire

Je, Steve Lanciaux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.